

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Gesellschaft für Geschichte   |
| <b>Band:</b>        | 11 (1961)  |
| <b>Heft:</b>        | 4  |
| <b>Artikel:</b>     | L'esprit d'entreprises dans le canton de Vaud au milieu du XIXe siècle                         |
| <b>Autor:</b>       | Lasserre, André  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-80101">https://doi.org/10.5169/seals-80101</a>          |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MISZELLEN — MÉLANGES

### L'ESPRIT D'ENTREPRISE DANS LE CANTON DE VAUD AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Par ANDRÉ LASSEUR

«Dans ce canton où l'agriculture occupe la première place, l'industrie est bien devenue un important facteur de prospérité pour certaines régions, mais non un facteur d'équilibre économique pour l'ensemble du territoire», ainsi peut-on décrire l'économie vaudoise en 1848<sup>1</sup>. Et l'on peut continuer en constatant la petitesse des établissements, l'absence ou la rareté du machinisme, le petit nombre des ouvriers employés dans les ateliers, la faiblesse du capitalisme industriel. Dans les années suivantes, alors que s'accélère l'essor industriel en France et dans plusieurs cantons suisses, Vaud ne connaît qu'un lent démarrage, ne serait-ce déjà que parce que le point de départ à l'aube de la grande expansion du milieu du siècle était beaucoup plus bas et les traditions industrielles beaucoup moins fortes.

La révolution de 1845 qui avait mis au pouvoir les radicaux et leur chef Druey apporta quelques nouveautés, mais rares: le régime ne mit pas au gouvernement des éléments sociaux foncièrement nouveaux ou animés de visions économiques hardies; certains intellectuels et riches libéraux durent abandonner plusieurs postes en vue à des éléments plus populaires, parfois socialisants. Mais le changement ne fut pas fondamental ni durable et le groupe paysan majoritaire resta un facteur d'équilibre et de modération. Le climat social ne se modifia guère, mais le gouvernement dut tenir compte des revendications émises avant la révolution, sans parler des idées et des réalisations nouvelles en Suisse et à l'étranger. Des innovations étaient inévitables, mais dans quelle mesure allaient-elles s'adapter au monde moderne, inséparable du grand capitalisme financier qui se frayait la voie dans toute l'Europe<sup>2</sup>?

<sup>1</sup> ROBERT JACCARD: *La révolution industrielle dans le canton de Vaud*. Lausanne 1959, p. 86.

<sup>2</sup> Nous ne pouvons pas donner ici une étude statistique; l'historiographie ayant négligé l'histoire vaudoise récente, tout est à faire; nous devons nous borner à une étude de la pensée économique, telle qu'elle se manifeste dans la presse et au Grand Conseil. Cela ne peut être que fragmentaire. Les excellents articles de *150 ans d'histoire vaudoise* (Lausanne 1953) ne peuvent, dans leur nécessaire brièveté, que suggérer des orientations de recherches.

Plusieurs personnes sentaient déjà dans le peuple qu'il fallait faire quelque chose «pour donner plus de vie au commerce et à l'industrie, pour en régulariser et en assurer la marche, et pour fournir des capitaux à ceux qui peuvent les faire valoir<sup>3</sup>». Du besoin d'un instrument de crédit naquit l'idée d'une banque cantonale que le Conseil d'Etat issu de la révolution de 1845 invita le Grand Conseil à approuver en décembre de la même année, malgré une ambiance politique peu favorable et la fuite des capitaux. Une opposition bruyante s'étala dans les journaux conservateurs, mais elle ne pouvait rien contre la majorité radicale et les nécessités du moment.

On concevait d'ordinaire l'entreprise comme devant assurer du crédit aux paysans, commerçants ou industriels déjà établis, disposant de garanties et de ressources sûres. Il ne s'agissait point de faciliter le lancement de nouvelles affaires. Et quand le promoteur de la banque, le conseiller d'Etat Veret, proposa une forte émission de billets de banque pour animer l'économie, personne ne l'écucha au Grand Conseil; visiblement l'intérêt n'y était pas. Ce qui retenait les députés, c'était les garanties données par l'Etat et surtout le statut à donner à la banque: on ne voulait pas d'une pure société par actions qui ne viserait qu'au profit. On préféra une organisation mixte, faisant appel au capital privé, c'était indispensable, mais aussi aux fonds de l'Etat dont les représentants devaient avoir la haute main sur les destinées de l'établissement. Le but n'était pas des dividendes élevés, mais des services effectifs rendus au public et du crédit bon marché. Le Grand Conseil fut formel sur ce point<sup>4</sup>. Cette solution mixte intéressante fut efficace: à part des incidents inévitables, où le prestige du gouvernement fut évidemment éclaboussé au travers des déboires de la banque, le système fonctionna heureusement et les intérêts du public y trouvèrent leur compte.

Comme les députés exigeaient aussi la sécurité, la banque ne put participer directement au capital d'entreprises, ni même prêter sur papiers-valeur: tout prêt, avance ou escompte devait s'entourer de toutes les garanties possibles (cautions, nantissements, fonds de terre, etc.). Cela ne signifie pas que la banque n'ait pas joué un rôle industriel et commercial très important, au moment de la construction des chemins de fer, par exemple; mais on ne sut pas assez «développer le crédit, qui consiste en ce qu'au lieu d'un gage positif et déterminé, on se contente d'une certitude morale fondée sur la foi, l'intelligence et le travail de l'emprunteur<sup>5</sup>». Même alors il y eut de graves pertes, telle que celle causée par la retentissante faillite de l'industriel payernois Ganty-Vogel en 1858—1859, qui coûta fort cher à la banque: la participation à la direction d'une entreprise par la possession d'actions ne présente pas que des inconvénients...

<sup>3</sup> L. BERGER: *Rapport au Comité de la Société vaudoise d'industrie sur l'établissement d'une banque dans le canton de Vaud*. Journal de la Société vaudoise d'utilité publique, 1845, p. 34 sq.

<sup>4</sup> *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 1845, t. III passim, 1850, t. I, p. 597 sq. V. *Banque cantonale vaudoise, 1845—1945*. Lausanne 1945.

<sup>5</sup> L. BERGER: Art. cit., p. 49.

La banque n'avait donc à ses débuts que des objectifs limités, adaptés à l'économie statique du pays<sup>6</sup>. Elle rendit dans ce cadre des services indiscutables mais étroits. Jusqu'en 1880—1890, elle accorda une place prépondérante à l'escompte, mais accepta au début des effets inférieurs à 20 francs, ce qui révèle bien la petitesse de son action. Quand on éleva au bout de quelques années la limite à 75 francs (pour permettre la contrainte par corps en cas de défaut de payement), puis à 100 francs, la moyenne des escomptes resta basse, à l'usage de cette «foule de petites industries qui s'alimentent à la banque<sup>7</sup>». En 1848, elle était de 360 francs environ, en 1856, autour de 480 francs, etc. Les petites opérations continuaient du reste, en dépit du règlement, surtout dans les agences locales probablement: en 1859, sur 39.000 effets escomptés, 540 n'atteignaient pas 100 francs et 13.800, la «classe normale» (statistiquement la plus importante), se situaient entre 100 et 200 francs. L'année suivante, année de crise, c'est près de 5.000 effets sur 34.400 qui étaient en-dessous de 100 francs.

Pourtant on s'inquiétait de l'ampleur des opérations, et cette crainte est très caractéristique de la mentalité des contemporains. Le rapport de la banque pour 1859 doit se défendre du reproche «de prêter son concours à des entreprises importantes<sup>8</sup>», en expliquant, chiffres à l'appui, que les petits établissements n'en avaient pas souffert. La même année, le Grand Conseil fut nanti d'un projet de loi réorganisant la banque et sa commission y introduisit une clause interdisant expressément les «placements sur fonds publics et valeurs industrielles étrangères». Il fallut que la direction de l'établissement expliquât que les nécessités du placement immédiat de liquidités inattendues imposaient ce genre d'opération impossible sur le marché cantonal trop restreint<sup>9</sup>.

La marche de l'établissement était ainsi surveillée de près. A l'avantage sans doute des besoins locaux et de l'économie prudente du canton, mais aux dépens de l'extension brillante de l'affaire et des éventuels grands entrepreneurs d'industrie hardis et créateurs.

Dans un pays essentiellement agricole, le problème majeur est évidemment celui du crédit foncier, plus encore que celui du crédit mobilier. Ici encore des innovations marquent le nouveau régime, sans que celui-ci les ait recherchées du reste. Les prêts hypothécaires immobilisant des sommes bien moindres que les prêts industriels<sup>10</sup>, les fonds avaient probablement

<sup>6</sup> Les débuts furent très difficiles: les gens riches, en général conservateurs, boudaient cette institution radicale pour des motifs politiques. On ne put réunir tout le capital avant 1852.

<sup>7</sup> *Rapport du Conseil d'administration pour l'année 1856.*

<sup>8</sup> *Id.* pour 1859.

<sup>9</sup> V. *Bulletin*, cit. 1859, t. I, p. 445, et le texte imprimé de la lettre.

<sup>10</sup> En 1850, les charges totales, sur fonds et bâtiments, se montent à près de 91 millions de francs pour environ 38.000 propriétaires et une valeur cadastrale, très inférieure à la valeur vénale, de près de 240 millions.

rarement manqué: riches bourgeois, banquiers de Bâle et de Genève<sup>11</sup>, dépôts d'épargne gérés par les assez nombreuses caisses du canton suffisent à la tâche. Mais en 1845—1846 apparaissent des symptômes de gêne. Que faire pour attirer les capitaux? une pétition au Grand Conseil réclame le rétablissement du prêt à terme, utilisé autrefois. En effet, le système de la «lettre de rente», en usage alors, n'attire plus assez, car le débiteur ne paye aucun amortissement et surtout n'est astreint à aucun délai de remboursement. Le capital investi s'immobilisant pour une durée indéterminée, les capitalistes s'en détournent au profit de formes modernes plus souples de placement.

La pétition reçoit un accueil décourageant et fort typique: pour les uns, il ne faut surtout rien changer au *statu quo*, de peur de bouleverser les bases du crédit, donc l'équilibre du pays. Pour les autres, tels les conseillers d'Etat Veret ou Druey ou le préfet Bachelard, d'ordinaire mieux inspirés, il ne faut pas de crédit facile, sinon l'endettement du sol croîtrait encore. La rareté de l'argent encourage l'esprit d'économie qui permet au paysan de conserver son indépendance et au prix des terres de rester bas. Le banquier Bugnion essaye de faire justice de ces assertions, d'expliquer que «déjà le revenu des terres est moindre que l'intérêt des capitaux» et que l'abondance peut seule faire baisser le loyer de l'argent: rien n'y fait. Le Grand Conseil repousse la pétition<sup>12</sup>. Ignorance de quelques principes élémentaires, idées propres à une époque précapitaliste où domine le prêt à la consommation d'autant plus malsain qu'il est plus facile, peur de la nouveauté: voilà les traits dominants des hommes de 1845.

Mais les faits parlaient plus haut et l'idée d'une réforme du prêt agricole continuait à préoccuper la Société vaudoise d'utilité publique, la Banque cantonale, la presse et certains députés<sup>13</sup>. La lettre de rente se révélait de plus en plus un instrument désuet de maniement trop lourd pour les capitalistes séduits par les valeurs mobilières et les facilités des Bourses. En 1855 le Grand Conseil refuse pourtant encore les propositions des députés Guignard et Demiéville demandant une réforme et suggérant un système d'amortissement. Après tout, pensent les députés, le resserrement du crédit est passager et il y aura toujours des gens pour rechercher la sûre stabilité de la lettre de rente; il ne faut pas étrangler le paysan qui a assez de peine à payer, irrégulièrement, ses intérêts pour qu'on ne lui impose pas en plus un amortissement<sup>14</sup>.

Mais l'optimisme ne peut plus suffire à voiler la fuite des capitaux vers d'autres cieux et même Bachelard doit s'en inquiéter: en mai 1856, contre

<sup>11</sup> *Bulletin* cit., séance du 5 février 1847. Il faudrait dépouiller les comptes de certaines familles, tels les Rivier. Ils seraient très instructifs.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *V. Gazette de Lausanne*, 15, 22 janvier, 23 mars, 30 octobre 1852.

<sup>14</sup> *Bulletin* cit., 1855, t. I, p. 32sq., t. II, pp. 96sq., 445sq. Le *Nouvel Economiste* du 10 novembre 1858 signale l'inexactitude du paysan peu fidèle aux échéances, inhabitué aux exigences du crédit moderne.

l'avis d'une commission législative, il adjure le Grand Conseil d'accueillir favorablement une pétition réclamant l'étude d'un système de prêt hypothécaire à terme. Faut-il, diront d'autres, contraindre le paysan à emprunter aux banques à court terme ou à payer des intérêts de 5% ou plus, là où autrefois ils trouvaient de l'argent à 3 1/2%? Les députés ne peuvent plus écouter Delarageaz, conseiller d'Etat autrefois socialiste, défendre les avantages de la lettre de rente au nom de son glorieux passé. Le souffle du modernisme passe sur le législatif qui comprend enfin que le capitaliste veut pouvoir modifier ses placements au gré de la conjoncture<sup>15</sup>. Le Conseil d'Etat est invité à préparer une révision.

Il fallut pourtant encore deux ans pour que le Grand Conseil soit nanti d'un projet instituant une banque hypothécaire et un système d'amortissement, tant on répugnait à quitter le passé<sup>16</sup>. Mais en 1858, on ne critiqua plus guère le principe, et la discussion porta essentiellement sur deux problèmes: tout d'abord, allait-on créer une banque par actions, suivant la tendance de l'époque? Les députés hésitaient: ils voulaient à tout prix sauvegarder le petit paysan qui a besoin de crédit pour son petit domaine, donc de petites rigueurs dans les exigences de ses créanciers et de grandes facilités (on pourrait faire une curieuse statistique de l'emploi de l'adjectif «petit» dans la presse et les Conseils du pays, qui définirait bien la mentalité des Vaudois de l'époque!). Le député Carrard allait même jusqu'à craindre que la banque ne refusât les moins bons prêts, c'est-à-dire au fond ceux accordés à des domaines inrentables, et n'accueillît que les paysans à solide surface financière. Or une Société anonyme, recherchant le bénéfice, irait fatallement à l'encontre de ces préoccupations. Il fallait se garder de la spéculation et de la hausse des taux hypothécaires. Pour certains, tels le radical de gauche Meystre, les emprunteurs devaient eux-mêmes participer à la gestion de l'entreprise: selon l'axiome «la terre, ainsi que l'Etat, doit donner le crédit et non le recevoir», l'agriculteur doit discuter de puissance à puissance avec le capital. Il représente en l'occurrence l'intérêt général, supérieur à l'intérêt privé. Toutefois, sans doute pour trouver les fonds indispensables, tout en rappelant que la classe paysanne est la base de «l'ordre social et républicain», le Grand Conseil accepta le principe d'une banque par actions au capital de 3.000.000 de francs avec une garantie d'intérêts de la part de l'Etat.

Le second problème était de concilier prêteurs et emprunteurs, partisans, les premiers, de valeurs facilement négociables, et les seconds, de la lettre de rente. On arriva à un système ingénieux, selon lequel la banque émettait des «cédules» aisément transmissibles et remboursables sur préavis de six mois, elle-même prêtant les sommes ainsi obtenues par «obligations

<sup>15</sup> *Bulletin* cit., 1856, t. I, p. 84sq.

<sup>16</sup> «S'il y avait quelque crise industrielle, le crédit des lettres de rente serait vite en hausse» (*Journal des Tribunaux*, 1858, p. 446). En d'autres termes: l'industrie n'apporte qu'exceptionnellement la richesse et il faut presque souhaiter les crises...

hypothécaires» aux paysans avec amortissement annuel d' $1\frac{1}{2}\%$  au minimum. Ainsi espérait-on satisfaire le créancier désireux de retrouver son capital quand il le désirait, et le débiteur qui n'aurait pas à craindre de demandes de remboursement inopinées<sup>17</sup>.

Nous avons insisté sur ce problème du crédit hypothécaire, fondement de toute agriculture, gage donc de l'équilibre du canton de Vaud. On peut s'étonner de la peur d'innover, de la timidité, du manque de visions d'avenir des députés, de leur attachement obstiné à un instrument de crédit visiblement dépassé. Mais n'oublions pas le chiffre total, énorme pour l'époque, des capitaux engagés dans le sol: environ 140 à 150 millions vers 1858. Renoncer à un système qui avait fait ses preuves, avantager excessivement les intérêts des créanciers avait de quoi effrayer les députés paysans. Se livrer à une banque par actions quand on connaissait l'avidité des actionnaires devait aussi faire réfléchir des gens qui se savaient dans la position du demandeur d'argent. L'audace manque peut-être, mais au profit d'un certain sens social de la part des députés des villes qui ne veulent pas réduire la paysannerie aux abois; pour les députés ruraux, il s'agit simplement de la claire perception de leurs intérêts personnels.

L'innovation la plus spectaculaire qui toucha le canton fut toutefois la construction des chemins de fer. Elle concernait directement l'Etat: pour obtenir la concession de tronçons, les Compagnies devaient obtenir l'accord du Parlement cantonal. Celui-ci avait donc à discuter de l'organisation et des compétences d'entreprises nécessairement fondées sur l'association d'actionnaires — à défaut de l'Etat — et d'une ampleur insoupçonnée jusqu'alors dans le pays.

N'attendons pas évidemment des députés une vision claire des transformations apportées par les chemins de fer. Ils partagent probablement l'opinion de la plus grande partie du peuple suisse lorsque en 1852 le premier projet de concession leur est soumis: beaucoup ne croient pas à sa réalisation<sup>18</sup>. Personne ne conçoit que ce nouveau moyen de transport puisse donner naissance à des industries nouvelles. Non, la commission se réjouit seulement de pouvoir concurrencer mieux les vins alsaciens en Suisse allemande, et d'y écouter à moindres frais du bois ou du bétail. D'importation de biens nouveaux ou de matières premières, pas un mot dans son rapport, mais seulement la vague prévision d'importants changements dans l'avenir, en particulier dans l'agriculture. On ne pouvait évidemment songer à voir plus loin et plus clair puisque Stephenson et Swinburne, célèbres experts appointés par le Conseil fédéral, n'avaient pas envisagé pour la Suisse d'autres

<sup>17</sup> V. *Bulletin* cit., 1858, t. II passim. Cette loi ne rendit pas tous les services prévus et assura la transition vers l'obligation hypothécaire à terme (1874—1875): v. P. COLLET et A. JAQUES: *Crédit foncier vaudois 1859—1959*. Lausanne 1959, p. 123 sq.

<sup>18</sup> W. FRAISSE: *Notice historique sur les chemins de fer dans le canton de Vaud*. Lausanne 1863, p. 23. *Bulletin* cit., 1853, sess. extraord. d'avril, p. 145.

lignes rentables que celles reliant les lacs et, pour Vaud, d'autre tronçon que Morges-Yverdon (sans toucher Lausanne).

Dans cet esprit, aucun député ne pouvait songer à confier l'entreprise à l'Etat (à part Blanchenay, conseiller d'Etat). Il fallait au contraire le tenir le plus à l'écart possible et laisser tous les risques au concessionnaire, alors l'ingénieur Sulzberger. Le fait même que celui-ci prévoyait de faire appel à des capitaux britanniques n'inquiéta personne sérieusement. Puisque le canton ne risquait rien, le projet ne rencontra pas d'opposition.

Le trait le plus caractéristique des discussions relatives au projet est le souci des problèmes politiques. On raisonne peu en termes d'économie. Les députés font assaut de cantonalisme: il faut, dit la commission, envisager la concession «essentiellement au point de vue de [l']intérêt particulier [du canton] tout en tenant compte des intérêts de la Confédération». Certains insistent sur la nécessité d'un plan fédéral des lignes, mais les plus vigoureux partisans de la concession utilisent comme argument la nécessité de prévenir Berne et d'arriver avant la lourde machine centrale...<sup>19</sup>.

Ce premier contact avec les chemins de fer témoigne de l'embarras des esprits qui n'y comprennent pas encore grand'chose. On a l'impression que les députés acceptent avec indifférence une entreprise qui ne les concerne pas: il faut une ligne, soit, mais que les étrangers s'en occupent et que la caisse publique n'en subisse aucun dommage.

Cette passivité ne pouvait résister longtemps aux faits. Les appétits vont vite se déchaîner et le Grand Conseil élu en 1853 donne une assez large place à l'opposition pour que la politique «ferrugineuse» de l'Etat se fasse violemment attaquer. Les Lausannois s'indignent de ce que la Compagnie de l'Ouest, héritière de Sulzberger, évite le chef-lieu et plusieurs orateurs s'inquiètent de voir l'Etat lié à une société dépendant alors surtout de capitaux genevois. Faudra-t-il, ajoute Carrard, se soumettre aux intérêts de «villes étrangères»? Quant au conseiller d'Etat Bourgeois, il évoque l'essor commercial et industriel de Genève, arrachant ses chances et sa position favorable à Vaud<sup>20</sup>.

Un an après le premier contact pris dans l'indifférence avec les chemins de fer, de graves problèmes se posaient, qui touchaient directement la population. Et ils se posaient mal. Pour plusieurs années, la jalousie haineuse allait régner: rivalités entre Lausanne et la campagne à propos de la ligne vers Berne par Oron ou par Morat, insultes réciproques du *Nouvelliste vaudois* et de la *Gazette de Lausanne* qui s'accusent de soutenir Stämpfli ou Escher, le Crédit Immobilier des Péreire ou la Compagnie Paris-Lyon à la Méditerranée et le groupe franco-genevois de Bartholony (les capitaux suisses ne suffisant plus, il avait fallu faire appel à des banques françaises). Climat défavorable à chacun: à l'Etat que l'on accuse d'être trop lié à l'Ouest dont il subit les lois: «Il ne faut pas que le premier pouvoir du canton

<sup>19</sup> *Bulletin* cit., 1852, t. I passim.

<sup>20</sup> *Bulletin* cit., 1853, sess. extraord. d'avril, pp. 151, 181sq.

soit traîné à la remorque d'une Compagnie à travers tout le pays<sup>21</sup>; accusations de corruption, d'abdication devant le capital, l'opposition fait flèche de tout bois. Les Compagnies souffrent aussi de ce climat: comment se procurer des capitaux quand les critiques pleuvent, quand les rivalités locales paralysent ou désorganisent des plans rationnels de construction, quand la moindre défaillance, la moindre erreur est grossie, quand on les accuse de ne représenter que des pays étrangers ou que l'Etat, de peur de paraître trop lié, impose des modifications de tracé ou cause des embarras mesquins?

Il n'y a là rien d'extraordinaire: partout la création des chemins de fer a causé les mêmes soucis politiques ou financiers. Mais c'était particulièrement grave dans un pays où l'on n'avait que trop la peur d'un monde nouveau. Sans préparation, la population devait se plonger dans les excès d'un capitalisme d'autant plus odieux qu'il était étranger. Comment faire confiance désormais à ce système économique? Un Noir d'aujourd'hui ne pourrait pas davantage célébrer la gloire du capitalisme libéral! Mais il ferait au moins confiance à l'initiative de l'Etat. Chose impensable et impossible pour les Vaudois de 1855. Que faire d'autre que de se replier sur l'agriculture ou l'artisanat? C'est par exemple l'attitude de ces paysans d'Echallens qui pétitionnent contre un emprunt de 2.225.000 francs destiné à subventionner l'Ouest et en profitent pour blâmer la Banque cantonale d'accueillir de gros dépôts et de doubler son capital au lieu de venir en aide au commerce et à l'agriculture<sup>22</sup>.

De ces quelques remarques, on peut conclure que le génie inventif de l'ingénieur ou le goût du risque de l'entrepreneur ne pouvaient trouver dans la canton de Vaud de terrain très propice. Le pays manquait de sources d'énergie, de matières premières, de voies de communication, de grands centres de communication, mais au même titre que d'autres cantons plus industrialisés ou que la Vallée de Joux et le Jura, exceptions brillantes à cette époque. Il avait même peut-être des capitaux<sup>23</sup>: plusieurs banques privées les recueillaient mais pour en assurer la gestion, et non pour pratiquer le crédit commercial ou industriel. Ils s'accumulaient aussi dans les caisses d'épargne, mais de là, s'investissaient beaucoup plus dans l'agriculture que dans des entreprises risquées, mais riches de possibilités. Pourtant, nous l'avons dit, les valeurs mobilières exerçaient un attrait toujours plus grand, au grand dam de l'agriculture; preuve en soit les cotes de Bourse que les journaux du pays donnent régulièrement pour Genève et Paris. On voit même la *Gazette de Lausanne* indiquer des relevés de valeurs vaudoises (six au départ), s'offrant à faire l'intermédiaire entre l'offre et la

<sup>21</sup> *Id.*, 1856, t. I, p. 70. Cette métaphore émouvante stigmatisait l'Ouest qui avait osé inviter le Grand Conseil à l'inauguration du Lausanne-Morges...

<sup>22</sup> *Gazette vaudoise* des 8 et 10 février 1858.

<sup>23</sup> JACCARD, *op. cit.*, p. 149 sq.

demande. La Banque cantonale négociait elle-même ses actions, non sans que cela provoquât des remous, du reste<sup>24</sup>. En résumé, il est probable que les gens riches ont volontiers mis leur argent dans des entreprises étrangères, mais pas dans des affaires vaudoises, même les chemins de fer. Les fonds publics locaux, rares au demeurant, exerçaient une plus forte séduction, puisque la Banque cantonale réussit à réunir son capital (non sans peine, au début, mais pour des motifs politiques, surtout) et qu'une souscription officielle destinée à une subvention à l'Ouest remporta assez de succès pour que l'Etat diminue l'intérêt promis de ½%<sup>25</sup>.

Ce qui manquait le plus, c'est la tradition industrielle; on restait attaché, malgré les révolutions politiques, au style de vie des campagnes et des bourgades<sup>26</sup>. On honnissait dans l'ensemble les manufactures et le capitalisme, non sans de solides raisons du reste: chacun voyait en effet les abus du libéralisme manchestérien et les risques de l'industrialisation<sup>27</sup>. Ces risques, c'est évidemment d'abord le matérialisme, puis aussi «ces grandes crises comme on en voit dans d'autres pays, qui entraînent la mort de milliers d'individus<sup>28</sup>»; c'est encore la ruine des petits industriels au profit de grandes entreprises, incapables elles-mêmes de durer longtemps<sup>29</sup>; c'est parfois, mais plus rarement, la crainte des groupes de pression constitués par les Sociétés anonymes. L'expérience des premières sociétés de chemin de fer et des marchandages douteux aux Chambres avaient en effet bien vite montré la réalité du péril; mais déjà auparavant des voix s'étaient élevées au nom de l'honnêteté: les Sociétés anonymes «présentent de graves abus; les autoriser, c'est autoriser les escroqueries. On attrape les deniers des gens simples et on les dépouille. Je ne veux pas que de telles sociétés puissent s'établir sans le contrôle du gouvernement<sup>30</sup>». C'est Kehrwand, député socialisant, qui s'exprime ainsi, mais il rejoignait en tout cas l'opinion des agriculteurs. La sympathie générale allait certainement plus à la coopérative (fondée

<sup>24</sup> *Gazette de Lausanne*, 2 octobre 1858, 21 avril 1859.

<sup>25</sup> Nous connaissons un type de placements, peu précis malheureusement: en 1857, «l'Omnium vaudois», société de placements, avait réparti ses 452.000 fr. en fonds publics américains (200.000 fr.) en valeurs industrielles extérieures au canton (62.000 fr.), dans l'agriculture, l'industrie et le commerce vaudois (190.000 fr.). V. *Gazette vaudoise*, 3 mars 1858.

<sup>26</sup> On peut même se demander si la «révolution agricole» ne fut pas faite par des étrangers: ce fut un Français, Pascal Duprat, professeur d'économie politique à Lausanne, qui entreprit les vastes travaux de drainage du nord du canton.

<sup>27</sup> Si un jour la *Gazette de Lausanne*, plus éprise de nouveauté que le gouvernemental *Nouvelliste*, démontre que l'industrie moderne est une nécessité, peu après elle redoute la création d'une école d'horlogerie à Lausanne, parce que les crises sont nombreuses dans cette branche. Voir les N°s des 23 et 30 juin 1853, 30 août 1855, *Nouvelliste vaudois*, 19 septembre 1855.

<sup>28</sup> Bachelard in *Bulletin* cit., 1848, t. I, p. 280.

<sup>29</sup> Corboz, *ibid.*, p. 732, Blanchemay, *ibid.*, p. 731.

<sup>30</sup> *Bulletin* cit., 1845, sess. de mai, p. 75. V. *Gazette de Lausanne*, 24 et 27 juin 1857, *Nouvelliste vaudois*, 15 juillet, 18 août 1858, etc., etc. La reconnaissance légale de la S. A. par la loi sur les sociétés commerciales de décembre 1852 ne suscita pourtant guère de débats.

sur la solidarité chère au libéralisme vaudois). Radicaux et opposants soutenaient par exemple la «Société de consommation» à Lausanne et la *Gazette* applaudit à la création de coopératives de production à Paris «qui ouvrent une nouvelle ère pour l'avenir de l'industrie; et un changement total dans la condition des travailleurs». Le journal voyait dans le sens des responsabilités garanti par la mise initiale de capital, le respect du droit de propriété et de liberté individuelle des garanties de succès à ces entreprises<sup>31</sup>.

On ne peut donc dire que règne dans le pays l'optique du libéralisme manchestérien. On est certes libéral dans l'ordre économique<sup>32</sup>, mais ce libéralisme a des teintes vaudoises très particulières. Il s'inspire du christianisme<sup>33</sup>, à défaut, de l'humanitarisme, et respecte en tout être humain, le prochain, là où le manchestérien voit un individu abstrait, un cocontrac-tant, un concurrent. Dans un petit pays où, à un certain niveau, chacun se connaît, on ne peut raisonner de façon aussi impersonnelle. En contrepartie, les problèmes économiques sont envisagés sous un angle politique, en fonction d'attitudes envers les hommes ou le parti au pouvoir. La «masse» ouvrière anonyme et manœuvrable à merci selon des plans d'hommes d'affaires, est remplacée ici par la classe paysanne qui a ses défenseurs, adversaires ou soutiens de la nouvelle «majorité compacte», et évite les travaux les plus pénibles pour les laisser aux étrangers. Il faut tenir compte des conseillers d'Etat, des partis politiques, des amis ou des ennemis que l'on veut soutenir ou anéantir. La *Gazette de Lausanne* adressera à la Compagnie de l'Ouest de sanglants reproches: derrière elle se dresse Blanchenay ou Delarageaz. L'opposition tonnera contre la Banque cantonale: en elle, elle condamne Druey et la révolution radicale. Toute initiative officielle qui pourrait contribuer à renforcer le gouvernement rencontre une hostilité inconditionnelle de la bruyante minorité<sup>34</sup>.

On est enfin libéral parce qu'on ne veut pas d'interventionisme étatique: «l'industrie protégée est une mauvaise industrie, il vaut mieux qu'elle ne s'établisse pas», dira le député Simond en 1851<sup>35</sup>. Et quand certains envisageront le rachat des chemins de fer, le *Nouvelliste* s'écriera: «Nous n'avons pas fait alliance pour faire concurrence aux Compagnies de chemins de fer: nous l'avons faite pour sauvegarder notre indépendance et nos libertés républicaines». Et si la Confédération a assez d'argent, qu'elle baisse plutôt les taxes pour que les citoyens aient plus de disponibilités financières<sup>36</sup>.

<sup>31</sup> *Gazette de Lausanne*, 27 mars 1851.

<sup>32</sup> «L'industrie ne prospère que lorsqu'elle est libre et dégagée de tout monopole» (*Nouvelliste vaudois*, 8 octobre 1858).

<sup>33</sup> *Gazette de Lausanne*, 1er janvier 1853.

<sup>34</sup> La presse et le *Bulletin du Grand Conseil*, nos seules sources, sont des organes essentiellement politiques. Sans doute faudrait-il nuancer notre jugement. Mais il appert que les rancunes politiques consécutives à 1845 empoisonnèrent l'atmosphère et freinèrent le développement économique, surtout dans la mesure où il dépendait du gouvernement.

<sup>35</sup> *Bulletin* cit., 1851, t. I, p. 370.

<sup>36</sup> N° du 8 octobre 1858. *Gazette vaudoise*, 24 juin 1857.

Elles sont rares les voix discordantes, qui proposent à l'Etat des tâches économiques<sup>37</sup>. On ne recherche pas au travers de l'Etat le mieux-être ou la prospérité, mais les garanties à la liberté et le maintien du droit: «la liberté est le bien le plus précieux d'un peuple. Sans elle, les biens matériels et moraux lui sont bientôt enlevés et il est alors assujetti à tous les maux qu'engendrent la tyrannie et l'esclavage<sup>38</sup>». Rarement semble-t-il, les gens critiquaient-ils la gestion étatique des entreprises pour son incompétence<sup>39</sup>. On craint surtout, et c'est l'argument majeur contre tout interventionisme, que l'Etat perde son argent. Paysans, radicaux, libéraux, tous sont ménagers du bien de la communauté et redoutent les entreprises qui pourraient coûter quelques deniers.

Le libéralisme des Vaudois se caractérise donc par sa timidité. Il est tout le temps sur la défensive, se voyant nécessairement dans la posture de victime des manufactures. Il n'a rien du manchestérianisme brutal, mais dynamique, propre à une «bourgeoisie qui a joué dans l'histoire un rôle essentiellement révolutionnaire», comme le dit Karl Marx. S'il écarte l'intervention de l'Etat, c'est moins pour agir dans la liberté d'une concurrence effrénée que pour lui éviter des tâches nouvelles et probablement onéreuses. Il ne fait guère confiance à l'initiative individuelle, dès qu'elle donne trop de richesses et de pouvoirs à quelques-uns, car il en voit tous les dangers, avec lucidité. Celle-ci s'estompe pourtant quand il refuse de regarder froidement les changements du monde économique: ils les perçoit peut-être obscurément, mais veut espérer que le canton pourra échapper aux inconvénients de l'industrialisation<sup>40</sup>. Le pays est encore actif et prospère, mais accepte de se laisser distancer.

Attitude d'aveugle volontaire, peut-être. Mais cela fut-il très différent dans le reste de la Suisse ou en France? Pouvait-il en être autrement dans un pays relativement isolé économiquement avant les lignes ferroviaires et où le premier contact avec l'industrie moderne fut justement occasionné par les chemins de fer, produit typique du grand capitalisme tout puissant et sans scrupule? Sachant avec ses autorités que «l'agriculture mérite toute la sollicitude du gouvernement comme étant la principale source de la prospérité de notre canton<sup>41</sup>», comment le peuple pouvait-il soutenir des

<sup>37</sup> Citons toutefois le député Borgeaud, partisan acharné des nationalisations. V. *Bulletin* cit., 1850, t. I, p. 602sq., *Gazette de Lausanne*, 15 février 1853. Plus nombreux sont ceux qui voudraient voir l'Etat intervenir dans les problèmes sociaux; v. par ex. les discussions relatives à la taxation du pain qui pourrait briser le monopole antisocial des boulangers: *Bulletin* cit., 1848, t. I, p. 269sq., 1852, t. II, p. 498sq.

<sup>38</sup> *Tribune suisse*, 22 décembre.

<sup>39</sup> V. toutefois BERGER, art. cit., p. 69. Cet article est précieux, parce qu'il est un des seuls témoignages issus de milieux d'affaires.

<sup>40</sup> Le *Rapport* de la Banque cantonale pour 1857 constate avec satisfaction qu'on a pu éviter d'augmenter le taux de l'escompte durant la crise de cette année et que «la crise financière a donc passé pour nous presque inaperçue».

<sup>41</sup> Il faut aussi se soucier de l'industrie et du commerce dont les intérêts sont simplement «en relation intime avec ceux de l'agriculture». *Bulletin* cit., 1849, t. I, p. 264.

initiatives de capitaines d'industrie. Manquant de matières premières, de main d'œuvre, peut-être, de capitaux disponibles, les «entrepreneurs» devaient disposer d'une énergie particulièrement indomptable pour oser créer des manufactures. Les plus hardis d'entre eux devaient sans doute préférer chercher sous des cieux plus lointains un cadre mieux approprié à leurs ambitions, une atmosphère moins sceptique, moins étouffante. L'esprit d'entreprise ne pouvait s'exercer dans le pays même qu'à une échelle réduite.

On ne saurait mieux définir cette atmosphère qu'en relisant le *Nouvelliste*: «Le XIXème siècle de 1857 n'est pas le siècle d'il y a 20 ans; ceux qui voudraient le prétendre sont aveugles ou ferment volontairement les yeux; si notre pays a été jusqu'ici exempt de cette fièvre d'industrialisme, de cette fureur de parvenir dont la capitale de la France nous donne maintenant le triste mais séduisant exemple, nous ne pouvons nous flatter qu'il en sera de même encore bien longtemps, et si le milieu dans lequel nous avons vécu jusqu'à ce jour n'a point encore été déplacé, nous pouvons être sûr qu'il est bien près d'être ébranlé. Les chemins de fer, ces rapides moyens de communication entre les peuples, établiront entre nous et nos voisins un certain niveau qui ne sera probablement point à l'avantage de notre tranquillité et de notre paix intérieure. Un nouveau système de finance sera peut-être bien souvent proposé pour remplacer celui que nous avons suivi jusqu'à ce jour; un canton voisin, Genève, nous en a déjà donné un exemple. L'économie telle que l'entendaient nos devanciers n'est plus de saison à ce que prétendent quelques-uns, et ceux-ci parlent déjà d'entrer hardiment dans la voie de la dépense, parce qu'ils prétendent que c'est le seul moyen d'acquérir. Les grandes opérations financières n'ont point encore été le fait de notre pays, parce qu'il n'a pas encore été le siège d'importantes associations industrielles; mais le temps approche où il le deviendra, et, l'équilibre une fois rompu, le champs le plus vaste est ouvert aux nouveaux systèmes, nous allions presque dire aux utopies. Or le rôle de notre législature devant les horizons nouveaux ouverts par l'industrialisme à notre pays, quel devra-t-il être? Nous ne craignons pas de nous poser ici en organe des amis et des meilleurs amis de notre canton, si nous répondons que ce rôle devra être celui de l'expectative, d'abord, de l'examen approfondi ensuite et de la réforme après. Il est évident que le milieu dans lequel a vécu jusqu'à ce jour la fortune soit publique soit privée est changé et qu'une nouvelle ligne devra être suivie si nous ne voulons point être renversés par le torrent; mais que cette ligne soit sûre et prudente, c'est cela ce que nous demandons aux nouveaux représentants que nous allons élire<sup>42</sup>. »

<sup>42</sup> *Nouvelliste vaudois*, 27 février 1857.